

Séance du 23 septembre 2010.

Présents : MM. J-M.DUPONT, Bourgmestre-Président
DRAUX, DEBAISIEUX, BOUVIEZ, STIEVENART, CEUTERICK,
SIRAULT, Echevins.
MM. FAUVIAUX, DONFUT, DELHAYE, GIANGRECO, RUELLE,
URBAIN, LAPAGLIA, DI BARI, CICCONE,
VANOVERSCHELDE, FONCK, DISABATO, BURY, GRACI,
BAUWENS, DERUDDER, DESPRETZ, Conseillers Communaux.
M. Ph.WILPUTTE, Secrétaire Communal.

M.le Bourgmestre ouvre la séance et demande d'excuser les absences de :

- Mmes B.GALLEZ, Présidente du CAS & I.DUPONT, Conseillère Communale ainsi que MM. CARLIER & RUSSO, Conseillers Communaux.

M.P.DERUDDER demande la parole et informe l'Assemblée de sa décision de quitter le groupe MR pour le groupe PS. Il justifie ce choix par le fait que, dans le cadre de ses activités professionnelles et sportives, il a l'occasion de rencontrer des gens de toutes conditions sociales. Il constate que dans le monde actuel, où les difficultés sont de plus en plus nombreuses, le respect de l'humain doit être essentiel et il rejoint pleinement les idées défendues par le Parti Socialiste.

M.le Bourgmestre en prend acte et lui souhaite un fructueux mandat.

M.A.BAUWENS demande à son tour la parole et informe l'Assemblée de sa décision de quitter le groupe MR pour rejoindre le groupe CDH. Pour des raisons personnelles, il a senti le besoin de changer de formation politique et propose au CDH de rejoindre ses rangs.

M.GIANGRECO rappelle que son groupe est ouvert à tous et lui souhaite un fructueux mandat.

Il en est pris acte.

M.DISABATO, quant à lui, confirme qu'il reste bien chez ECOLO ; il estime que chacun fait comme il veut mais il regrette ce fait et estime que la démocratie s'en trouve diminuée. Etre dans l'opposition ne signifie pas s'opposer à tout mais bien avoir un œil critique sur les dossiers présentés. Pour une saine démocratie, il faut une bonne « opposition » afin de créer des débats intéressants. Il se retrouve actuellement seul dans l'opposition. Il souhaiterait, dans d'autres circonstances, pouvoir en discuter.

M. le Bourgmestre remercie M.DISABATO pour son intervention.

Conseil de l'Action Sociale – Démission – Remplacement

Par sa lettre du 30 août, Mme Marie-Christine AUQUIERE remet la démission de ses fonctions de Conseillère au sein du CPAS.

En application de l'article 14 de la Loi Organique des CPAS :
« Lorsqu'un membre cesse de faire partie du conseil de l'action sociale avant l'expiration de son mandat ou sollicite son remplacement en application de l'article 15, par. 3, le groupe politique qui l'a présenté propose un candidat du même sexe que le membre remplacé, à moins que ce candidat soit du sexe le moins représenté au sein du conseil. »

Un acte de présentation d'un candidat a été remis ; le candidat présenté est M.Flavio ZECCHIN.

M.GIANGRECO remercie Mme AUQUIERE pour l'excellent travail effectué durant son mandat au CPAS.

M.le Bourgmestre remercie également Mme AUQUIERE et félicite M.ZECCHIN et lui souhaite un fructueux mandat.

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité, à savoir :

DUPONT, DRAUX, DEBAISIEUX, BOUVIEZ, STIEVENART, CEUTERICK, SIRAUT, FAUVIAUX, DONFUT, DELHAYE, GIANGRECO, RUELLE, URBAIN, LAPAGLIA, DI BARI, CICCONE, VANOVERSCHELDE, FONCK, DISABATO, BURY, GRACI, BAUWENS, DERUDDER, DESPRETZ

- acte la démission de Mme AUQUIERE de ses fonctions de Conseillère au CPAS.
- déclare M.Flavio ZECCHIN élu en qualité de membre du Conseil de l'Action Sociale.

La délibération requise est adoptée.

RGB – Renouvellement du protocole d'accord Commune-CPAS du 1^{er} janvier 2010 au 31 décembre 2013

Le protocole d'accord conclu entre les Autorités Communales, le CPAS et le Personnel Communal est arrivé à échéance le 31 décembre 2009.

En date du 07/06/10, le comité de négociation et de concertation syndicale s'est réuni. Lors de cette réunion, les parties en présence ont convenu des dispositions applicables au nouveau protocole d'accord devant couvrir la période du 1^{er} janvier 2010 au 31 décembre 2013.

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité, à savoir :

DUPONT, DRAUX, DEBAISIEUX, BOUVIEZ, STIEVENART, CEUTERICK, SIRAUT, FAUVIAUX, DONFUT, DELHAYE, GIANGRECO, RUELLE, URBAIN, LAPAGLIA, DI BARI, CICCONE, VANOVERSCHELDE, FONCK, DISABATO, BURY, GRACI, BAUWENS, DERUDDER, DESPRETZ

décide :

Article unique : d'approuver la proposition de protocole d'accord 2010-2013 négociée en réunion de Concertation et de Négociation syndicale.

La délibération requise est adoptée.

Agence de Développement Local - Mise à disposition de personnel

L'ADL de Frameries étant actuellement dépourvue de personnel, (Madame Moyart et Madame Chrétien ayant souhaité rompre leur collaboration avec l'ADL), il convient que l'Administration Communale mette à disposition de celle-ci du nouveau personnel qualifié, chargé de reprendre les missions qui lui sont assignées.

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité, à savoir :

DUPONT, DRAUX, DEBAISIEUX, BOUVIEZ, STIEVENART, CEUTERICK, SIRAUT, FAUVIAUX, DONFUT, DELHAYE, GIANGRECO, RUELLE, URBAIN, LAPAGLIA, DI BARI, CICCONE, VANOVERSCHELDE, FONCK, DISABATO, BURY, GRACI, BAUWENS, DERUDDER, DESPRETZ

décide :

Art 1^{er} : de procéder à la mise à disposition de Monsieur Laurent Minette et de Madame Audrey Rudowsky vers l'Association Sans But Lucratif « Agence de Développement Local de Frameries » ;

Art 2 : de conclure une convention de mise à disposition entre l'Administration Communale de Frameries, l'ADL de Frameries et les travailleurs concernés ;

Art 3 : d'informer la Région Wallonne de ces mises à disposition.

La délibération requise est adoptée.

Travaux de réhabilitation du Commissariat de la Police Boraine – Droit de superficie

L'Hôtel de Police sis à Colfontaine nécessite des travaux d'aménagement importants.

La Zone de Police a reçu une promesse de principe de la Région Wallonne pour la construction d'un hôtel de police.

A cet effet, la Zone de Police et l'IDEA proposent de s'unir afin de mener conjointement les travaux d'aménagement précités. L'IDEA, au travers de ses différents services, pourrait réaliser le projet d'investissement dont elle serait le Maître d'ouvrage et le céder ensuite à la Zone de police.

Ces travaux, estimés à 8.400.000€ HTVA, seraient notamment financés par le droit de tirage, que détient chaque commune affiliée à l'IDEA, qui consiste à confier à l'intercommunale la réalisation d'un projet d'investissement sur base d'un cahier des charges précis.

Pour ce faire, chaque commune de la Zone de Police doit décider :

- de marquer son accord sur le projet d'aménagement de l'hôtel de police ainsi que sur la convention de superficie entre la Zone de police et l'IDEA et principalement de garantir l'engagement du Tréfoncier
- de s'engager à céder les parts A ter détenues dans le Secteur III C de l'IDEA, à concurrence d'un montant plafonné de 948.165€, à la Zone de police

M.le Bourgmestre informe l'Assemblée que la Police Boraine a acquis le bâtiment Geminus, sis à Colfontaine : endroit central de la Zone. Le Fédéral avait questionné la Zone de Police quant à son futur, soit elle conservait les bâtiments qu'elle loue actuellement soit elle envisageait d'autres solutions.

Initialement, il avait été envisagé de faire construire un nouvel Hôtel de Police, mais vu le coût beaucoup trop élevé, il était plus raisonnable de changer d'orientation.

Le vœu des Communes associées est de rassembler en un même lieu tous les agents, sauf la Police de Proximité qui reste dans chaque Commune. Il y a une logique de fonctionnement et une logique économique :

de fonctionnement :

- réunir l'ensemble des services qui sont disséminés dans divers endroits en un seul lieu ce qui faciliterait les échanges entre services.

Economique :

- diminution du coût de fonctionnement (loyers, énergie, informatique, téléphonie, etc...). Cette opération ne devrait pas entraîner de charges supplémentaires pour les Communes.

M.le Bourgmestre rappelle que la Zone a obtenu de gros subsides pour cette réalisation. La réalisation des travaux de reconditionnement du bâtiment Geminus, estimés à 8 400 000 € HTVA, commenceront en 2011.

M.DISABATO s'interroge sur le coût exact de ce projet. En comptant les frais d'honoraires, il l'estime à +/- 12 millions. Il souhaite avoir plus d'informations sur le montage financier et savoir si ce projet ne risque pas de grever les finances communales. Si l'IDEA utilise le droit de tirage des communes associées émanant de la vente du câblodistributeur pour réaliser le projet, que devra-t-on payer à l'IDEA pour son fonctionnement classique d'Intercommunale ?

M.le Bourgmestre confirme que le coût total de l'opération dépassera les 12 millions d'euros :

- acquisition du bâtiment, travaux de reconditionnement.

Il rappelle cependant le montage financier :

- la Zone de Police rémunèrera l'IDEA pour le montant total de toutes les dépenses liées au projet :
 - Paiement en espèces pour la partie subsidiées et la part de fonds propre supportée par la Zone de Police ;
 - Paiement du solde par le biais de l'abandon, par la Zone de Police, des parts lui cédées par les associés et correspondant aux droits de tirage, reçu suite à la vente du câblodistributeur, détenus par ceux-ci en IDEA.

Il rappelle que l'IDEA, par la vente d'IDEATEL, a généré des recettes importantes. Depuis, les Communes ont reçu un dividende important, lequel est garanti jusqu'en 2012. L'IDEA a donné le choix aux Communes sur l'utilisation de leur droit de tirage.

M.DONFUT relève que la construction d'un nouvel Hôtel de Police aurait été beaucoup plus onéreuse que l'opération proposée. Il estime que c'est un bon choix pour les Communes de la Zone de Police de céder leur droit de tirage. Cependant, selon les informations qu'il a pu recevoir, le Fédéral ne précise pas ce qu'il va faire des bâtiments de la Gendarmerie. On pourrait peut être récupérer les subventions pour autre chose. Le coût total pourrait être revu.

M.le Bourgmestre souligne qu'effectivement, le mécanisme de « correction » sur base du décompte final des travaux, pourrait réduire les sommes dues par les Communes.

M.DISABATO n'est pas d'accord avec cette vision. Il rappelle que c'est de l'argent public. Il ne dit pas qu'il ne faut pas prévoir de rassembler les policiers en un même lieu ; c'est un coût conséquent pour la Zone de Police mais également pour les Communes. C'est un investissement qui se répercutera sur un bon nombre d'années.

M.le Bourgmestre reprend qu'aujourd'hui on n'a pas voulu une opération de prestige, il s'agit de l'acquisition d'un bâtiment existant qui sera rendu fonctionnel. Aujourd'hui, les bâtiments occupés par la Zone coûtent chers en location et en fonctionnement, ils devront bientôt également faire l'objet de rénovation. Cela coûtera aussi beaucoup d'argent.

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité, à savoir :

DUPONT, DRAUX, DEBAISIEUX, BOUVIEZ, STIEVENART, CEUTERICK, SIRAUT, FAUVIAUX, DONFUT, DELHAYE, GIANGRECO, RUELLE, URBAIN, LAPAGLIA, DI BARI, CICCONE, VANOVERSHELDE, FONCK, DISABATO, BURY, GRACI, BAUWENS, DERUDDER, DESPRETZ

décide :

Article 1^{er} : de confier à la Zone de Police Boraine et l'IDEA la mission de mener conjointement les travaux d'aménagement de l'Hôtel de Police sis à 7340 COLFONTAINE, Avenue D.Schweitzer, 160 ;

Article 2 : de marquer son accord sur la convention de superficie entre la Zone de Police et l'IDEA et principalement de garantir l'engagement du Tréfoncier ;

Article 3 : de s'engager à céder les parts A ter détenues dans le secteur III C à la Zone de Police.

La délibération requise est adoptée.

Rénovation urbaine dans la ZIP de la Bouverie
Création d'un plateau ralentisseur et réaménagement de la rue de la Libération
à LA BOUVERIE - Approbation sur la modification de voirie dans le cadre de la
demande de permis d'urbanisme

En mai 2010, le Conseil Communal a approuvé l'avant-projet n°3 relatif à la création d'un plateau ralentisseur et au réaménagement de la rue de la Libération à La Bouverie.

Suite à cette décision, le Collège communal a approuvé et introduit les plans relatifs à la demande de permis d'urbanisme.

Conformément l'article 129 bis du CWATUPE, le projet a été soumis à enquête publique du 16 août au 31 août 2010. 4 réclamations ont été introduites mais aucune d'elles ne portent pas sur l'objet de l'enquête à savoir la modification de la voirie.

Néanmoins, afin de répondre aux inquiétudes des riverains, il y a lieu d'apporter quelques amendements au projet.

L'avis du Conseil communal est requis sur les résultats de cette enquête publique.

M.DRAUX précise que l'enquête publique a eu lieu dans le courant du mois d'août. Bien que les réclamations ne portaient pas sur l'objet de l'enquête, pour répondre aux inquiétudes des riverains, quelques aménagements ont été apportés au plan transmis au Fonctionnaire Délégué. C'est une opération importante pour La Bouverie, en synergie avec les riverains concernés.

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité, à savoir :

**DUPONT, DRAUX, DEBAISIEUX, BOUVIEZ, STIEVENART, CEUTERICK,
SIRAULT, FAUVIAUX, DONFUT, DELHAYE, GIANGRECO, RUELLE, URBAIN,
LAPAGLIA, DI BARI, CICCONE, VANOVERSHELDE, FONCK, DISABATO,
BURY, GRACI, BAUWENS, DERUDDER, DESPRETZ**

décide :

Article unique : d'approuver les plans présentés pour la création d'un plateau ralentisseur et le réaménagement de la rue de la Libération à condition de supprimer un emplacement de parking face au n°73 de la rue de la Libération, de solliciter la dérogation auprès du Fonctionnaire délégué pour un passage inférieur à 1.50m face aux habitations n°78 et 85 et de respecter les impositions du service incendie.

La délibération requise est adoptée.

Plan Mercure 2007/08 - Opération de Sécurité et d'Aménagement du Cadre de Vie - Aménagement d'une piste cyclable Eugies-Sars-La-Bruyère, le long de la rue de la Haye - C.S.Ch. 2008/19 - Avenant 01

En avril 2009, le Conseil Communal a approuvé le principe-projet des travaux d'aménagement d'une piste cyclable Eugies/Sars-La-Bruyère.

Les travaux étaient évalués au montant estimatif de 234.187,03€ TVAC.

En mars 2010 le Collège Communal a désigné l'adjudicataire pour le montant de son offre s'élevant à 150.032,14€ TVAC.

Quelques soucis dans l'acquisition des emprises de terrains ont retardé l'exécution des travaux qui viennent donc de débiter.

Afin de sécuriser les entrées et sorties de la piste cyclable et de réaliser les traversées de voiries correspondantes, il est proposé de procéder par avenant à l'entreprise. Ces aménagements sont estimés à € TVAC.

M.DRAUX informe l'Assemblée que le montant de l'avenant n'a pas été repris sur la note car jusqu'à ce matin, les services n'avaient pas encore reçu l'information. Le montant de l'avenant proposé est de 41 500 €. Etant donné que le montant total des travaux dépasse l'enveloppe initiale, il sera proposé au Conseil d'ajouter 12 000 € en modification budgétaire.

Il fait le rétroacte du dossier qui a été remanié à plusieurs reprises et notamment sur demande de la Région Wallonne. En effet, il est logique, afin de pouvoir utiliser au mieux la piste cyclable, d'aménager les entrées et sorties. A cette fin, il fallait procéder à des emprises afin de prendre possession des terrains nécessaires. Cette opération a été fastidieuse vu le nombre d'héritiers et leur localisation. Cela a ralenti la procédure avant de lancer le marché public.

M.GIANGRECO demande quelle est la date de fin des travaux.

M.DRAUX répond que les travaux ont commencé et on peut espérer une fin pour la mi-novembre.

Mme FONCK demande, dans un souci de rigueur, étant donné que cet avenant n'était pas joint au dossier, d'en faire parvenir une copie à l'ensemble des membres du Conseil.

Ce qui est accepté.

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité, à savoir :

DUPONT, DRAUX, DEBAISIEUX, BOUVIEZ, STIEVENART, CEUTERICK, SIRALT, FAUVIAUX, DONFUT, DELHAYE, GIANGRECO, RUELLE, URBAIN, LAPAGLIA, DI BARI, CICCONE, VANOVERSHELDE, FONCK, DISABATO, BURY, GRACI, BAUWENS, DERUDDER, DESPRETZ

- décide d'approuver l'avenant n°01 à l'entreprise.

La délibération requise est adoptée.

Convention de partenariat 2009-2010 entre le Contrat de Rivière du sous-bassin hydrographique de la Haine ASBL et la Commune de Frameries.

En février 2009, le Conseil communal a, d'une part, approuvé l'agrandissement du Contrat de Rivière de La Trouille au sous-bassin hydrographique de la Haine et, d'autre part, pris acte que la participation financière communale annuelle pour les années 2009 et 2010 était réduite à 4.145,80 €.

Dans le cadre de cet agrandissement, les instances dirigeantes du Contrat de Rivière ont soumis une nouvelle convention de partenariat à la Commune pour les années 2009 et 2010.

La convention précise notamment que le Contrat de Rivière s'engage à inventorier les points noirs sur le territoire de Frameries et à élaborer un nouveau programme d'actions triennal pour les années 2011 à 2013, programme qui vise à améliorer la qualité du milieu aquatique et de ses abords.

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité, à savoir :

DUPONT, DRAUX, DEBAISIEUX, BOUVIEZ, STIEVENART, CEUTERICK, SIRALT, FAUVIAUX, DONFUT, DELHAYE, GIANGRECO, RUELLE, URBAIN, LAPAGLIA, DI BARI, CICCONE, VANOVERSHELDE, FONCK, DISABATO, BURY, GRACI, BAUWENS, DERUDDER, DESPRETZ

décide :

Article 1^{er} : de ratifier la convention de partenariat 2009-2010 entre la Commune de Frameries et le l'ASBL Contrat de Rivière du sous bassin Hydrographique de la Haine, avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2009 ;

Article 2 : de ratifier la décision de principe prise à ce sujet par le Collège Communal en date du 19 août 2010.

La délibération requise est adoptée.

Contrat de Rivière du sous-bassin hydrographique de la Haine - Programme d'actions triennal (2011-2013) pour les cours d'eau classés de la commune de Frameries.

En 2008 et 2009, le Contrat de Rivière du sous-bassin hydrographique de la Haine a inventorié les points noirs supposés prioritaires des cours d'eau classés de la Commune de Frameries.

Sur base de cet inventaire, la Cellule de Coordination du Contrat de Rivière a, dans un premier temps, élaboré une série de propositions d'actions à réaliser dans une période de 3 ans (2011-2013); elle a ensuite soumis ces propositions à la Commune.

Les services communaux ont proposé de retenir certaines actions qui concernent les thématiques suivantes : les plantes invasives, les déchets affectant les cours d'eau, les entraves à l'écoulement, l'érosion des berges, les ouvrages d'art, les rejets d'eau usée, divers.

Ces actions visent à restaurer, à protéger et à valoriser les ressources en eau du sous-bassin hydrographique.

M.DEBAISIEUX souligne que le programme concerne 25 points noirs prioritaires sur les cours d'eau de catégorie 2 de l'entité.

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité, à savoir :

DUPONT, DRAUX, DEBAISIEUX, BOUVIEZ, STIEVENART, CEUTERICK, SIRAUT, FAUVIAUX, DONFUT, DELHAYE, GIANGRECO, RUELLE, URBAIN, LAPAGLIA, DI BARI, CICCONE, VANOVERSCHELDE, FONCK, DISABATO, BURY, GRACI, BAUWENS, DERUDDER, DESPRETZ

décide :

Article 1^{er} : de ratifier le programme d'actions triennal (2011-2013) auquel la Commune participera dans le cadre du Contrat de Rivière du sous bassin hydrographique de la Haine.

Article 2 : de ratifier la décision de principe prise par le Collège Communal en date du 19 août 2010.

La délibération requise est adoptée.

Programme Triennal des travaux subsidiés 2010/2012 :
Marché de services en vue de la désignation d'un Auteur de projet pour l'étude du dossier de voirie et des aménagements de sécurité de la rue de Taisnières à Sars-la-Bruyère.

Dans le cadre du projet de Programme triennal 2010/2012 des travaux subsidiés, la Commune envisage de procéder à divers travaux de voirie, d'égouttage exclusif et d'éclairage public.

Il conviendrait de confier, à un Auteur de projet, l'étude du dossier de voirie et d'aménagement de sécurité de la rue de Taisnières à Sars-la-Bruyère.

Un marché de services sera donc passé par procédure négociée sans publicité.

Pour régler toutes les modalités de la relation à établir avec l'Auteur de projet, un cahier spécial des charges et un modèle type de convention ont été rédigés.

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité, à savoir :

DUPONT, DRAUX, DEBAISIEUX, BOUVIEZ, STIEVENART, CEUTERICK, SIRAUT, FAUVIAUX, DONFUT, DELHAYE, GIANGRECO, RUELLE, URBAIN, LAPAGLIA, DI BARI, CICCONE, VANOVERSHELDE, FONCK, DISABATO, BURY, GRACI, BAUWENS, DERUDDER, DESPRETZ

décide :

Article 1^{er} : d'approuver le principe projet de cette étude et donc la passation d'un marché de services en vue de la désignation d'un Auteur de Projet à qui la Commune confiera l'étude ainsi que le contrôle de l'exécution des travaux de voirie et d'aménagement de sécurité de la rue de Taisnières à Sars la Bruyère, dans le cadre du PT 2010/2012.

Article 2 : d'approuver les conditions du marché à passer par procédure négociée sans publicité ;

Article 3 : d'approuver le cahier spécial des charges et le modèle type de convention d'honoraire rédigés à cet effet ;

Article 4 : d'approuver la dépense d'honoraires qui en résultera.

La délibération requise est adoptée.

**Démolition d'office de l'immeuble sis rue Terre-à-Cailloux n°25 à La Bouverie :
Recours à l'article L1311-5 du CDLD, en l'absence des voies et moyens -
Ratification**

L'immeuble sis rue Terre-à-Cailloux n°25 à La Bouverie, propriété de Monsieur Patrick CAUFRIEZ, a fait l'objet d'un Arrêté de Monsieur le Bourgmestre ordonnant sa démolition.

Le propriétaire n'ayant pas manifesté une volonté évidente de donner suite à l'arrêté de démolition, Monsieur le Bourgmestre a été amené à décréter l'application des mesures d'office, c'est-à-dire qu'il a enjoint à la Commune de faire procéder à la démolition immédiate.

Ces travaux ont impliqué un débours pour la Commune s'élevant à 22.385 € TVAC.

Aucun crédit n'étant prévu à cet effet au budget communal de 2010, le Collège communal a décidé de recourir à l'article L1311-5 du CDLD qui permet de pourvoir à des dépenses imprévues en l'absence des voies et moyens.

Les fonds nécessaires seront comblés par une inscription ad hoc au service ordinaire du budget communal, en prochaine modification budgétaire.

Les sommes engagées par la Commune, à ce sujet, seront recouvrées par toutes voies de droit.

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité, à savoir :

DUPONT, DRAUX, DEBAISIEUX, BOUVIEZ, STIEVENART, CEUTERICK, SIRALT, FAUVIAUX, DONFUT, DELHAYE, GIANGRECO, RUELLE, URBAIN, LAPAGLIA, DI BARI, CICCONE, VANOVERSCHELDE, FONCK, DISABATO, BURY, GRACI, BAUWENS, DERUDDER, DESPRETZ

décide :

Article unique : de ratifier la décision du Collège Communal prise en date du 12 août 2010, confirmée le 19 août 2010, visant à recourir à l'Article L1311-5 du CDLD pour honorer le paiement de la démolition d'office de l'immeuble sis rue Terre à Cailloux, 25, à La Bouverie, soit 22 385 € TVAC.

La délibération requise est adoptée.

**Entretien extraordinaire des trottoirs – Rue Ferrer - C.S.Ch. 2009/28 -
Approbation de l'avenant n°01**

Compte tenu que des travaux supplémentaires se sont avérés nécessaires en cours d'exécution et tenant compte de la fluctuation de certains postes existants, il a été nécessaire de rédiger un avenant au montant de 9.866,94€ TVAC.

Cela représente une augmentation de 15,76% du montant initial du marché.

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité, à savoir :

DUPONT, DRAUX, DEBAISIEUX, BOUVIEZ, STIEVENART, CEUTERICK, SIRAUT, FAUVIAUX, DONFUT, DELHAYE, GIANGRECO, RUELLE, URBAIN, LAPAGLIA, DI BARI, CICCONE, VANOVERSHELDE, FONCK, DISABATO, BURY, GRACI, BAUWENS, DERUDDER, DESPRETZ

décide :

Article unique : d'approuver ce débours complémentaire et l'avenant n°01 à l'entreprise rédigé à cet effet.

La délibération requise est adoptée.

Aménagement des sanitaires dans les écoles – C.S.Ch. 2010/43 - Principe-Projet

Afin d'augmenter la qualité d'hygiène des sanitaires des écoles Calmette et de la Victoire, il est préconisé de remplacer les anciennes cloisons et portes des WC par de nouvelles lavables et étanches.

Pour cela, il y a lieu de procéder à un marché public de travaux.

Le cahier spécial des charges établi à cet effet détermine la procédure négociée sans publicité en tant que mode de passation du marché et en fixe les conditions.

Le coût estimé de cette opération s'élève à 24.953,94 € TVAC.

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité, à savoir :

DUPONT, DRAUX, DEBAISIEUX, BOUVIEZ, STIEVENART, CEUTERICK, SIRALT, FAUVIAUX, DONFUT, DELHAYE, GIANGRECO, RUELLE, URBAIN, LAPAGLIA, DI BARI, CICCONE, VANOVERSHELDE, FONCK, DISABATO, BURY, GRACI, BAUWENS, DERUDDER, DESPRETZ

décide :

- Article 1^{er} : d'approuver le principe projet relatif à l'aménagement des sanitaires dans les écoles Calmette & Victoire ;
- Article 2 : de choisir la procédure négociée sans publicité en tant que mode de passation du marché estimé à 24 953,94 € TVAC ;
- Article 3 : d'approuver les conditions du marché et le cahier spécial des charges rédigé à cet effet ;
- Article 4 : d'approuver la dépense qui en résultera ;
- Article 5 : de charger le Collège Communal de procéder à l'exécution de la délibération.

La délibération requise est adoptée.

Compte Communal – Approbation – Communication.

En séance du 26 août 2010, le Collège du Conseil Provincial a approuvé le compte 2008 comme suit :

Ordinaire

Résultat Budgétaire : + 2.230.069,84 €
Résultat Comptable : + 3.558.634,34 €

Extraordinaire

Résultat Budgétaire : + 425.275,86 €
Résultat Comptable : + 3.172.822,76 €

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité, à savoir :

DUPONT, DRAUX, DEBAISIEUX, BOUVIEZ, STIEVENART, CEUTERICK, SIRAUT, FAUVIAUX, DONFUT, DELHAYE, GIANGRECO, RUELLE, URBAIN, LAPAGLIA, DI BARI, CICCONE, VANOVERSHELDE, FONCK, DISABATO, BURY, GRACI, BAUWENS, DERUDDER, DESPRETZ

- en a pris connaissance.

La délibération requise est adoptée.

Caisse Communale – Procès-verbaux de vérification aux 30/09/09 et 31/12/09

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité, à savoir :

DUPONT, DRAUX, DEBAISIEUX, BOUVIEZ, STIEVENART, CEUTERICK, SIRAUT, FAUVIAUX, DONFUT, DELHAYE, GIANGRECO, RUELLE, URBAIN, LAPAGLIA, DI BARI, CICCONE, VANOVERSHELDE, FONCK, DISABATO, BURY, GRACI, BAUWENS, DERUDDER, DESPRETZ

- a pris acte des procès-verbaux de vérification de la caisse communale à la date du 30/09/2009 et à la date du 31/12/2009.

La délibération requise est adoptée.

Compte Communal 2009 – Arrêt Provisoire.

M. BOUVIEZ, Echevin des Finances, prend la parole :

« Comme vous le savez, un compte budgétaire reflète exactement l'état et la gestion financière de l'exercice écoulé de notre Commune. Ceux que j'ai eu l'honneur de vous présenter les années précédentes montraient déjà une évolution positive et un redressement de nos finances.

Le compte 2009 est une nouvelle preuve de ce redressement.

En effet, il se clôture, à l'exercice propre, comme suit :

-recettes ordinaires (droits constatés nets) :20.904.206,19€

-dépenses ordinaires avant prélèvement (engagements) :19.090.077,44 €

ce qui traduit un résultat budgétaire positif à l'exercice propre de 1.814.128,75 €.

Ce résultat, assez exceptionnel mérite néanmoins quelques commentaires.

Celui-ci s'explique d'une part par la maîtrise des dépenses amorcée déjà depuis deux ans et d'autre part, par l'augmentation de certaines recettes.

Examinons dans un premier temps le secteur des dépenses et ce par groupe économique ainsi que leur évolution depuis ces dernières années.

-Au niveau des dépenses de transfert, les derniers comptes mettent en évidence une nette régression depuis 3 ans. Pour rappel, en 2007, ces dépenses étaient estimées à 8.239.390 euros .Elles se sont réduites à près de 6.700.000 € en 2009.

Certes ,le passage du paiement anticipatif de la subvention du SRI à un paiement à posteriori y contribue fortement .Mais ,il apparaît dans ce compte que les dépenses de transfert engagées vers les autres institutions consolidées ont été bien maîtrisées. Elles constituent cependant une part très importante des dépenses communales puisqu'elles équivalent pour l'exercice propre de 2009 à 35%.

-Les dépenses de personnel sont aussi clairement contrôlées et maintenues à une barre inférieure à 37%.

6.948.384€ y ont été accordés en 2009 pour 6.474.504€ pour 2007 et 6.610.049 € pour 2008. L'augmentation enregistrée est dite « naturelle » puisqu'elle correspond à des évolutions de carrières et aux différentes indexations.

Je rappelle également que la prévision mentionnée au budget initial de 2009 dédiée au personnel était de 7.427.000 €.

Vous constaterez par vous même qu'à ce niveau le taux de couverture, c'est à dire le rapport du montant global émis par le compte sur celui inscrit au budget initial est inférieur à 94% et à 90,6% par rapport au budget final.

Ce taux de couverture est également la preuve que les remplacements voire les engagements d'agents se réalisent de manière parcimonieuse et réfléchi.

-Les dépenses de dettes suivent depuis 2006 une courbe descendante. En effet, cette part s'élevait à 4.276.847 € en 2006.Celle-ci est passée à 3.068.290€ en 2009. Certains diront que cet abaissement de dettes est le résultat de la réforme du fonds des communes .C'est vrai, en partie.

Je pense en tout cas que cette régression progressive est aussi le fruit du choix stratégique de privilégier des projets au budget extraordinaire qui sont largement subventionnés.

-En matière de fonctionnement, le graphique représentant l'évolution des dépenses en fonction du temps est plat depuis 2005.

A titre indicatif, j'ai repris le chiffre du compte de 2005 : le montant des dépenses de fonctionnement s'élevait à 2.485.733 €. Il n'est, en 2009,que de 2.373.564€ et ce malgré l'évolution des prix.

Ce résultat témoigne à mon sens qu'une réelle attention a été prise en matière d'achats de consommables et que notre politique relative aux économies d'énergie instaurée dans nos bâtiments (rénovation des bâtiments ,motivation du personnel) émet déjà un impact positif sur nos finances. A ce propos ,je ne peux que féliciter l'ensemble du personnel communal pour leur sens civique et les chefs de service pour leur gestion rigoureuse des achats de matériel.

Vous constaterez aussi par vous même, en consultant le compte 2009 que bon nombre d'articles budgétaires dédiés au fonctionnement n'ont pas totalement été épuisés.

A ce propos d'ailleurs ,le montant global des charges de fonctionnement avaient été estimés au niveau du budget initial de 2009 à 2.649.744 €. Le taux de couverture calculé sur ce secteur s'élève à 89,6% (82,4% par rapport au budget final)

Une économie de près de 275.000 € par rapport à la prévision a donc été réalisée.

-En référence aux chiffres émis dans la publication éditée par la banque Dexia en juillet 2010 et qui a trait aux finances communales on constate qu'en moyenne une Commune wallonne utilise 59% de son budget pour les dépenses de personnel et de fonctionnement. Notre Commune est à ce niveau à 49%.

Par contre nos dépenses de dettes sont supérieures à la moyenne wallonne qui est de 12,7% puisqu'elles atteignent la proportion de 16%.

Pour les recettes, un commentaire est à apporter en ce qui concerne les rendements enregistrés sur les impôts et taxes.

Plusieurs enseignements sont à retirer.

D'une part, et c'est peut-être un détail, le montant prévisionnel de la taxe sur les immeubles inoccupés est loin d'être atteint.

C'est assez réjouissant. Il est sans doute la preuve que nos concitoyens sont attentifs à rénover et transformer leurs habitations pour ainsi mieux les utiliser.

Au niveau de la taxe sur le raccordement des égouts, 7000 € supplémentaires par rapport à la prévision ont été comptabilisés, preuve de l'augmentation des logements sur notre territoire. Il est le signe de la venue de nouveaux habitants. La barre des 21000 habitants a d'ailleurs été dépassée.

L'élément clé de ces rentrées financières se situe au niveau de l'IPP.

Alors que nous avons inscrit au budget le montant calculé par le Ministère (4.413.083€), nous retrouvons en droit constaté net une somme de 5.216.389 €.

Ceci doit être bien interprété : même si nous percevons, d'année en année, des recettes en réelle augmentation dans ce secteur, là aussi l'augmentation de la population à Frameries est un des facteurs déterminants, un complément nous a été octroyé. Il s'agit d'une sorte de régularisation établie sur plusieurs exercices antérieurs et qui correspond à un complément à plusieurs montants de base, montants qui nous sont habituellement communiqués chaque année avant l'élaboration du budget. Il nous offre un ballon d'oxygène financier très appréciable équivalant à 872.000 €.

Il s'agit d'une contribution financière ponctuelle. Elle pourrait néanmoins se réitérer à moyen terme (avis personnel). Je pense que l'évolution démographique de notre Commune est un atout encourageant pour pouvoir enregistrer de nouvelles recettes. Au niveau des dividendes (IDEA- secteur énergétique), les montants estimés initialement ont été totalement versés.

Seuls les dividendes émanant du holding communal ont fondu comme neige au soleil. Ces 330.000€ de recettes de dettes n'ont été compensées par la RW que de sa moitié.

D'autre part, en ce qui concerne la dotation du fonds des communes, celle-ci est supérieure au montant repris dans le budget et s'élève à 5.873.619 € (au lieu de 5.721.334 €). Il est vrai que depuis la réforme du fonds des Communes la dotation est nette augmentation. En 2007, celle-ci n'atteignait pas les 4.000.000€.

D'une manière générale, ce compte amplifie le boni budgétaire cumulé.

Le bon résultat enregistré pour l'exercice propre de 2009 est néanmoins amoindri par des dépenses engagées sur des exercices antérieurs mais gonfle notre bas de laine à 4.238.295€, valeur comptabilisée au 31-12-2009.

Les dépenses engagées à l'extraordinaire dans le cadre d'investissements à l'exercice 2009 sont largement supérieures à celles de 2008. Au total , 3.224.845 € (contre 1.550.000 € en 2008) ont été engagés dont un peu moins de 2.000.000€ sous la rubrique relative à la rénovation des voiries.

Il est évident que tous les projets faisant l'objet d'engagements n'ont pas été entamés durant cet exercice. Mais il est important de souligner que toute inscription d'engagements au compte extraordinaire témoigne qu'une décision du pouvoir local a été prise pour établir un lien avec un contractuel.

Pour 2009 ,on note l'engagement de près de 45.200€ pour l'acquisition de matériel pour la nouvelle bibliothèque,

65900€ pour l'entretien des plantations et achat de mobilier urbain,

3.500 € ont été investis pour l'achat de distributeurs de savon dans le cadre de la crise de la grippe,

14.500 € pour divers travaux de démergement

44.000€ pour la construction de caveaux et colombarium,

182.000 € pour divers travaux dans les écoles,

180.000€ pour les travaux de réfection de trottoirs,

70.000 € pour la réparation des voiries suite au dégâts de l'hiver,

75.000 € dans le cadre d'aménagement voiries,

Des engagements ont été notifiés pour la rénovation de la rue de

Lambrechies(750.000€), du Tanneur(400.000 €),du parking de la rue des Alliés

(20.000€)

50.000€ ont été engagés pour le marquage routier et 166.000€ pour la rénovation de l'éclairage public.

230.000€ ont été engagés et imputés pour l'acquisition de la maison située à la rue de ALLIES 134,

107.800 € ont été engagés pour l'achats de divers matériels pour l'administration centrale et enfin 575.000€ ont servi à la souscription de parts de capital du holding communal.

Je terminerai mon intervention en remerciant le receveur communal, Monsieur Stoquart, ainsi que son service pour le travail effectué et notamment pour la synthèse analytique, annexée au compte, et qui décrit de manière précise la situation financière de notre commune. »

M.le Bourgmestre s'associe aux remerciements et invite les membres du Conseil à lire la rapport analytique rédigé par M.le Receveur, qui permet une compréhension claire du compte.

Mme BURY confirme qu'à la lecture de ce document, on peut remarquer que les politiques engrangées depuis plusieurs années ont permis de générer des recettes supplémentaires, et pense notamment à la politique immobilière qui a attiré des nouveaux citoyens. Elle relève également qu'on a su réguler les dépenses de fonctionnement qui se maintiennent malgré l'augmentation croissante de l'énergie.

Elle salue le travail du Collège et du Personnel Communal qui doivent être très vigilants au niveau du contrôle budgétaire. Beaucoup de projets nouveaux sont mis en chantier, ce qui demande un énorme travail supplémentaire au personnel en place, et cela tout en maintenant la masse salariale au même niveau. Elle estime que cela devait être souligné.

M.GIANGRECO s'associe aux félicitations pour la bonne gestion des finances. Il se réjouit d'avoir pu maintenir le volume de l'emploi et maîtriser les frais de fonctionnement. Au niveau des investissements, ils ont été réalisés par rapport aux choix politiques et cela aussi c'est un élément de satisfaction. Au niveau de l'attractivité de la Commune, on travaille dans le bon sens, l'offre immobilière s'est bien agrandie, ce qui garantit une évolution favorable des rentrées financières. Le document présenté est bien fait, compréhensible et transparent. Il remercie également les services communaux.

Mme FONCK relève un élément qu'elle estime fondamental, c'est la réduction de l'endettement. Elle plaide pour continuer dans le même sens pour les prochaines années.

M.DONFUT relève que lors de l'élaboration du budget, on prévoit beaucoup de dépenses car il suscite un large débat et chacun veut y voir son projet. Un compte, c'est la réalité, on ne peut qu'accepter les chiffres tels qu'ils sont. Il insiste sur le fait que Frameries a la masse salariale la plus faible des Communes environnantes, ce qui démontre la qualité du travail du personnel communal. Les 35 heures ont dynamisé le personnel et cela se retrouve dans son travail. La stratégie menée depuis plusieurs années et notamment en matière de rénovation urbaine porte ses fruits. L'augmentation du nombre d'habitants en est la preuve. Il faut être aussi très attentif au centre de La Bouverie. Il pense qu'il serait temps maintenant de réaliser une nouvelle étude de rénovation urbaine, la première arrivant à terme, afin de dégager de nouvelles stratégies à moyens et à longs termes. La dette a diminué grâce notamment au mécanisme revu du Fonds des Communes. Cependant, il tire la sonnette d'alarme en matière de dépenses sociales.

Il faut être attentif à l'évolution du compte du CPAS car, suite à la crise, la situation des personnes en difficulté risque de grever le budget, ce qui a nécessairement un impact important sur les finances communales. Il faudra voir comment on pourra amortir le choc.

En vertu de l'Article L 1312-1 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité, à savoir :

DUPONT, DRAUX, DEBAISIEUX, BOUVIEZ, STIEVENART, CEUTERICK, SIRAUT, FAUVIAUX, DONFUT, DELHAYE, GIANGRECO, RUELLE, URBAIN, LAPAGLIA, DI BARI, CICCONE, VANOVERSHELDE, FONCK, DISABATO, BURY, GRACI, BAUWENS, DERUDDER, DESPRETZ

- décide d'arrêter provisoirement les comptes annuels 2009.

- la clôture du compte fait apparaître :

à l'ordinaire un Boni Budgétaire de 4.238.295,81 €
un Boni Comptable de 5.692.487,27 €

à l'extraordinaire un Boni Budgétaire de 401.699,57 €
un Boni Comptable de 4.600.124,27 €

La délibération requise est adoptée.

Subsides 2010 - Vote

Vu l'article L333-1 et suivants du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation aux termes de laquelle les budgets, comptes et bilans des organismes subventionnés par la commune doivent être soumis à l'approbation du Conseil Communal afin de permettre le contrôle de l'utilisation des subsides octroyés.

Vu la circulaire du 14/02/2008 parue au Moniteur Belge le 18/03/2008 relative au contrôle de l'octroi et de l'emploi de certaines subventions informant les communes que les bénéficiaires ont des obligations différentes suivant le montant octroyé et le décret du 22/11/2007 paru au Moniteur Belge le 21/12/2007 informant le dispensateur qu'il a également des obligations envers la tutelle d'annulation suivant le montant octroyé.

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité, à savoir :

DUPONT, DRAUX, DEBAISIEUX, BOUVIEZ, STIEVENART, CEUTERICK, SIRAUT, FAUVIAUX, DONFUT, DELHAYE, GIANGRECO, RUELLE, URBAIN, LAPAGLIA, DI BARI, CICCONE, VANOVERSCHELDE, FONCK, DISABATO, BURY, GRACI, BAUWENS, DERUDDER, DESPRETZ

décide :

- d'approuver les documents requis pour les subsides de 1.239,47€ et plus;
- d'octroyer les subsides :

Articles budgétaires	Organismes	Montants
76201/33202	Promotion artistique Espace Culturel & Social Cpte banc. : 799-5458900-33	4 756 €
790/33202	Cercle de Sars	4 000 €
84010/33202	Centre Interculturel Mons-Borinage CIMB (art.18) Cpte banc. : 068-2211208-23	3 031,17 €

84011/33202	Planning Familial (art.18) Cpte banc. : 068-2380849-11	11 250 €
84013/33202	Infor Jeunes Cpte banc.: 001-2748076-45	3 718,40 €
930/33202	Agence Immobilière Sociale Cpte banc. : 068-2111209-31	19 958,19 €

- de soumettre la délibération à l'examen de la Tutelle.

La délibération requise est adoptée.

CPAS – Modification budgétaire ordinaire n°2

Le CPAS présente une modification budgétaire ordinaire n°2 pour l'année 2010.

Aucun supplément communal n'est requis.

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité, à savoir :

DUPONT, DRAUX, DEBAISIEUX, BOUVIEZ, STIEVENART, CEUTERICK, SIRAUT, FAUVIAUX, DONFUT, DELHAYE, GIANGRECO, RUELLE, URBAIN, LAPAGLIA, DI BARI, CICCONE, VANOVERSHELDE, FONCK, DISABATO, BURY, GRACI, BAUWENS, DERUDDER, DESPRETZ

- approuve la modification budgétaire ordinaire n°2 pour l'année 2010 présentée par le CPAS.

La délibération requise est adoptée.

Fabrique d'Eglise Sainte Waudru – Compte 2009 – Avis

La Fabrique d'Eglise Sainte Waudru a transmis le compte 2009 à l'Administration Communale.

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité, à savoir :

DUPONT, DRAUX, DEBAISIEUX, BOUVIEZ, STIEVENART, CEUTERICK, SIRAUT, FAUVIAUX, DONFUT, DELHAYE, GIANGRECO, RUELLE, URBAIN, LAPAGLIA, DI BARI, CICCONE, VANOVERSHELDE, FONCK, DISABATO, BURY, GRACI, BAUWENS, DERUDDER, DESPRETZ

- émet un avis favorable à propos de ce compte.

La délibération requise est adoptée.

Fabriques d'Eglises Sainte Waudru & Saint Remy – Modifications budgétaires ordinaires n°1 de 2010

Les Fabriques d'Eglise susmentionnées présentent une modification budgétaire ordinaire n°1 de 2010.

Aucun supplément communal n'est requis.

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité, à savoir :

DUPONT, DRAUX, DEBAISIEUX, BOUVIEZ, STIEVENART, CEUTERICK, SIRAUT, FAUVIAUX, DONFUT, DELHAYE, GIANGRECO, RUELLE, URBAIN, LAPAGLIA, DI BARI, CICCONE, VANOVERSCHELDE, FONCK, DISABATO, BURY, GRACI, BAUWENS, DERUDDER, DESPRETZ

- émet un avis favorable sur ces modifications.

La délibération requise est adoptée.

Budget Communal 2010 – Modifications budgétaires n°1 ordinaire et extraordinaire

M.P. BOUVIEZ, Echevin des Finances, prend la parole :

« La Mb à l'ordinaire intègre 3 éléments importants :

- 1) l'impact généré par le résultat du compte 2009
- 2) les reports de 2009 repris à l'article 2, c-à-d, les factures correspondant à des prestations, à des consommations ou à des commandes qui impliquent un dépassement de certains crédits prévus au budget de 2009, voire aussi d'années antérieures.
- 3) la Mb à l'exercice propre.

C'est de cette 3ème partie que je voudrais développer.

A vrai dire, la Mb à l'exercice propre est en léger déséquilibre puisqu'elle rogne le boni cumulé d'environ 48.000€.

Principalement, elle réajuste (en plus ou en moins) certaines prévisions budgétaires au niveau des dépenses de fonctionnements (entretien des bâtiments, consommations énergétiques, achat de fournitures, travaux urgents divers,...) . Une dépense supplémentaire, non reprise dans le document est à ajouter :2500€ pour le nettoyage de la nouvelle bibliothèque communale avant l'inauguration.

Au delà de cela, d'autres postes ont fait l'objet d'augmentations marquantes, on dénote surtout :

- 24.000€ de dépenses supplémentaires pour l'organisation des dernières élections
- 45.362 € complémentaires par rapport au montant inscrit au budget initial pour la zone de Police
- également 42.702€ de plus pour l'IRSIA.
- 17.275€ de complément pour l'assurance couvrant les accidents de travail (changement dû à un nouveau marché)
- on a augmenté de 25.000€ l'article relatif au remboursement de non-valeurs sur droit constaté perçus.

au niveau du personnel, on a intégré l'augmentation salariale due à l'indexation d'octobre prochain ainsi que l'augmentation de la charge patronale pour les pensions du personnel statutaire qui passe de 20 à 22,5% .Ces augmentation de dépenses ont été néanmoins compensées en réduisant certaines dépenses de personnels prévues initialement. Par exemple, certains agents en partance ont été remplacés plus tard que prévus, d'autres ont souhaité travailler à temps partiel (+ congé de maternité)... .

Au niveau des recettes, on enregistre un complément de 39.248 € émanant du fonds des communes, 68.599€ de l'additionnel à l'IPP et 31.415 € émanant du fonds de compensation pour non perception du précompte immobilier.

La Mb de l'extraordinaire implique un impact sur l'ordinaire d'environ 15000 € de plus en dépenses de dettes.

Il y a été intégré à ce niveau de nouveaux investissements complémentaires à des projets en cours d'élaboration : ARAVIS 2 ,projet Feder :engagement d'un coordinateur ; complément pour la démolition de bâtiments à la rue des Alliés, des honoraires, travaux de voiries pour remédier aux dégâts du gel et un complément pour l'acquisition de véhicules, +en point d'urgence :achat d'une chaudière pour l'école de Sars et un complément qui concerne le plan Mercure.

Après MB, en intégrant ces changements ainsi que les éléments issus des exercices antérieurs le boni cumulé passe 3.458.776 € à environ 3.929.632 €.

M.le Bourgmestre remercie M.BOUVIEZ pour son intervention.

En conséquence du problème de chauffage à l'école de Sars la Bruyère et pour que celui-ci soit fonctionnel pour la période hivernale, il y a lieu de pourvoir au remplacement de la chaudière.

Il y a également lieu d'augmenter les crédits pour l'aménagement de la sécurité de la rue de le Haye lors des travaux du Plan Mercure.

Service extraordinaire :

Recettes : 06081/995-51 : remplacement chaudière école de Sars la Bruyère
Montant : 8 000 €
42118/961-51 : aménagement sécurité rue de le Haye
Montant : 12 000 €

Dépenses : 72203/724-60 : remplacement chaudière école de Sars la Bruyère
Montant 8 000 €
42113/731-60 : aménagement sécurité rue de le Haye
Montant 12 000 €

Pour le service ordinaire, un crédit doit être prévu pour le nettoyage de la nouvelle bibliothèque :

Dépenses : 767/125-06 : prestation de tiers pour nettoyage bibliothèque
Montant 3 000 €

En résumé, la modification budgétaire présente le résultat suivant :

Service ordinaire : résultat négatif à l'exercice propre : 46 181,48 €
Résultat budgétaire positif exercices cumulés : 3 925 888,47 €

Service extraordinaire : résultat positif à l'exercice propre : 1 043 339,58 €
résultat budgétaire positif à exercices cumulés : 1 918 180,84 €

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée :

- Par 23 voix « Pour », à savoir :

DUPONT, DRAUX, DEBAISIEUX, BOUVIEZ, STIEVENART, CEUTERICK, SIRALT, FAUVIAUX, DONFUT, DELHAYE, GIANGRECO, RUELLE, URBAIN, LAPAGLIA, DI BARI, CICCONE, VANOVERSCHELDE, FONCK, BURY, GRACI, BAUWENS, DERUDDER, DESPRETZ

et, une « Abstention », à savoir :

- **DISABATO**
- approuve les modifications budgétaires n°1 ordinaire & extraordinaire.

La délibération requise est adoptée.

Plan de Prévention de Proximité – Décompte financier définitif 2008 – Remboursement.

La Commune de Frameries possède un Plan de Prévention de Proximité individuel depuis le 1^{er} janvier 2008.

Dans le cadre de ce Plan, un subside de 138.600 € est prévu et peut être définitivement alloué à la Commune, après approbation par la Direction générale opérationnelle des Pouvoirs locaux, de l'Action Sociale et de la Santé, du décompte financier 2008.

En application des directives reprises au Plan de Prévention de Proximité, ce décompte a été transmis avant le 30 juin 2009 au Service Public de Wallonie avec copie des documents justificatifs prouvant la nature et le montant des dépenses effectuées.

2008 ayant été une année de transition de l'Asbl « Espace Prévention Borinage Hauts Pays » vers la commune, bien que toutes les pièces soumises aient été acceptées, l'entièreté du subside prétendu n'a pu être dépensée.

Par son courrier du 12 mai 2010, le SPW sollicite le remboursement de 2.184,79 €.

Cette somme sera à verser à la Direction des Recettes du Département de la Trésorerie de la Direction générale transversale « Budget, Logistique et Technologies de l'information et de la communication ».

Ce montant devra être inscrit en modification budgétaire n°1 de 2010 à l'article 832/301-02.2010 – Remboursement de non-valeurs sur droits constatés perçus du service ordinaire – PPP 2008

Suite à un appel téléphonique, un accord verbal a été conclu quant à la prolongation du délai de paiement, à savoir le 29/12/2010.

M.STIEVENART donne les explications techniques.

M.le Bourgmestre reprend qu'aujourd'hui l'ASBL n'a pas encore été dissoute. Il faudra convoquer une Assemblée Générale pour procéder à la liquidation des comptes et clôturer les activités.

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité, à savoir :

DUPONT, DRAUX, DEBAISIEUX, BOUVIEZ, STIEVENART, CEUTERICK, SIRAUT, FAUVIAUX, DONFUT, DELHAYE, GIANGRECO, RUELLE, URBAIN, LAPAGLIA, DI BARI, CICCONE, VANOVERSCHELDE, FONCK, DISABATO, BURY, GRACI, BAUWENS, DERUDDER, DESPRETZ

décide :

- d'autoriser le remboursement de 2.184,79 € à la Direction des Recettes du Département de la Trésorerie de la Direction générale transversale « Budget, Logistique et Technologies de l'information et de la communication » du Service Public de Wallonie.

La délibération requise est adoptée.

Plan de Cohésion Sociale – Art.18 - Rapport financier définitif - Remboursement

Depuis le 1^{er} avril 2009, la Commune de Frameries possède un Plan de Cohésion Sociale.

Dans le cadre de ce Plan, un subside supplémentaire peut être alloué pour la mise en œuvre d'actions présentées à l'article 18.

C'est par un courrier du 09 décembre 2009 que la Région Wallonne informe, les différentes villes et communes de Wallonie, que les subsides leur ont été accordés pour 2009. En outre, pour l'Art.18 :14.281,17 €

En application des instructions du courrier du 19 janvier 2010, le rapport financier « Art.18 » a été transmis avant le 31 mars 2010 au Service Public de Wallonie avec copie des documents justificatifs prouvant la nature et le montant des dépenses effectuées en conformité avec les directives reprises au Plan de Cohésion Sociale.

2009 ayant été une année de transition de « Plan de Proximité » vers « Plan de Cohésion Sociale », bien que toutes les pièces soumises aient été acceptées, l'entièreté du subside Art.18 prétendu n'a pu être dépensée.

Par son courrier du 30 juin 2010, le SPW sollicite le remboursement de 7.934,93 €.

Cette somme sera à verser à la Direction des Recettes du Département de la Trésorerie de la Direction générale transversale « Budget, Logistique et Technologies de l'information et de la communication » du SPW.

Ce montant devra être inscrit en modification budgétaire n°1 de 2010 à l'article 83205/301-02.2010 – Remboursement de non-valeurs sur droits constatés perçus du service ordinaire – Art.18 de 2009.

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité, à savoir :

DUPONT, DRAUX, DEBAISIEUX, BOUVIEZ, STIEVENART, CEUTERICK, SIRAUT, FAUVIAUX, DONFUT, DELHAYE, GIANGRECO, RUELLE, URBAIN, LAPAGLIA, DI BARI, CICCONE, VANOVERSHELDE, FONCK, DISABATO, BURY, GRACI, BAUWENS, DERUDDER, DESPRETZ

décide :

- d'autoriser le remboursement de 7.934,93 € à la Direction des Recettes du Département de la Trésorerie de la Direction générale transversale « Budget, Logistique et Technologies de l'information et de la communication » du SPW.

La délibération requise est adoptée.

Enseignement - Implantations maternelles de Léopold et d'Eugies – Fermetures au 31 août 2010 – Réouvertures au 1^{er} septembre 2010

Considérant que l'implantation maternelle Léopold du groupe scolaire de la Libération n'atteignait pas le minima d'élèves requis au 30 septembre 2009 soit 20 élèves, seuls 13 élèves étaient inscrits soit, 80 % de la norme de rationalisation atteints ;

Considérant que l'implantation maternelle d'Eugies n'atteignait pas le minima d'élèves requis au 30 septembre 2009 soit 16 élèves, seuls 13 élèves étaient inscrits, soit 80 % de la norme de rationalisation atteints ;

Considérant que les directrices concernées ont informé l'autorité qu'à la date du 1^{er} septembre 2010 vu le nombre d'élèves inscrits respectivement aux implantations de Léopold et d'Eugies, les projections effectuées pour le mois de septembre atteignent la norme de rationalisation à 100%, soit respectivement plus de 20 et 16 élèves.

M.STIEVENART estime qu'il s'agit d'une très bonne nouvelle. Les implantations maternelles d'Eugies et de Léopold étaient en sursis l'année dernière, vu le nombre insuffisant d'élèves. Cette année, la rentrée est bonne et ces deux implantations sont sauvées, il y a 22 élèves à Eugies et 20, à Léopold. Un point plus complet sur la rentrée sera fait lors du prochain Conseil.

M.le Bourgmestre relève que ces deux implantations sont effectivement sauvées grâce aux mesures spécifiques qui ont été prises en terme d'encadrement. Apparemment, elles ont porté leurs fruits et il s'en réjouit.

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité, à savoir :

DUPONT, DRAUX, DEBAISIEUX, BOUVIEZ, STIEVENART, CEUTERICK, SIRAUT, FAUVIAUX, DONFUT, DELHAYE, GIANGRECO, RUELLE, URBAIN,

**LAPAGLIA, DI BARI, CICCONE, VANOVERSHELDE, FONCK, DISABATO,
BURY, GRACI, BAUWENS, DERUDDER, DESPRETZ**

décide :

- Article 1^{er} : de fermer à dater du 31 août 2010 les implantations maternelles de Léopold & d'Eugies
- Article 2 : d'ouvrir sur base des normes de rationalisation, lesdites implantations maternelles à dater du 1^{er} septembre 2010 ;
- Article 3 : de transmettre la délibération au Ministère de la Communauté Française, à l'Inspectrice maternelle, à la Vérificatrice et aux Directrices d'Ecole concernées.

La délibération requise est adoptée.

**Enseignement - Encadrement différencié 2010-2011 (D+) – Moyens
déçagés par le Gouvernement**

Par ses dépêches du 12 août 2010, l'Administration générale de l'Enseignement et de la Recherche Scientifique, a communiqué à l'administration communale le nombre de périodes ainsi que le budget de fonctionnement octroyés aux implantations scolaires dès le 1^{er} septembre 2010 dans le cadre du décret du 30 avril 2009 organisant un encadrement différencié au sein des établissements scolaires de la communauté française afin d'assurer à chaque élève des chances égales d'émancipation sociale dans un environnement pédagogique de qualité.

M.STIEVENART relève qu'avant on bénéficié de 61 périodes. Maintenant, elles ont été ramenées à 18. Il est déçu de perdre cet encadrement. Mais cela étant calculé par rapport aux indices socio-économiques, ces derniers ont évolué favorablement, comme déjà relevé lors de la discussion sur le compte, ce qui veut dire qu'on sort peu à peu de la pauvreté. C'est une bonne chose. On a pu durant quelques années bénéficier d'aides spécifiques, on doit maintenant voler de nos propres ailes.

M.le Bourgmestre précise que cela démontre une amélioration des conditions de vie de la population.

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité, à savoir :

**DUPONT, DRAUX, DEBAISIEUX, BOUVIEZ, STIEVENART, CEUTERICK,
SIRAULT, FAUVIAUX, DONFUT, DELHAYE, GIANGRECO, RUELLE, URBAIN,
LAPAGLIA, DI BARI, CICCONE, VANOVERSHELDE, FONCK, DISABATO,
BURY, GRACI, BAUWENS, DERUDDER, DESPRETZ**

décide :

Article 1^{er} : de prendre acte du nombre de périodes ainsi que du budget de fonctionnement octroyés aux implantations scolaires dès le 1^{er} septembre 2010, dans le cadre du Décret du 30 avril 2009, organisant un encadrement différencié, à savoir :

Implantations	Classe	Périodes	Budget & fonctionnement
Champ Perdu	Sortante	6 périodes	2 524 €
Léopold	3b	1 période	0 €
Libération	4	10 périodes	0 €
Floréal	4	1 période	0 €

Article 2 : de transmettre la délibération au Ministère de la Communauté Française ainsi qu'aux Directrices d'Ecole.

La délibération requise est adoptée.

Enseignement - Emplois vacants - Révision

Vu la délibération du Conseil communal, prise en séance du 29 avril 2010, d'arrêter la liste des emplois vacants dans l'enseignement fondamental pour l'année scolaire 2010-2011 comme suit :

Maternel - Primaire :

- 18 périodes en primaire
- pas d'emploi vacant en maternel

Maîtres spéciaux:

- 18 périodes d'éducation physique
- 2 périodes de 2^{ème} langue

Considérant que l'Administration générale de l'enseignement et de la recherche scientifique a attribué pour l'année scolaire 2009-2010, 40 périodes en psychomotricité dont 2 périodes « organiques » ;

En application du décret du 6 juin 1994 fixant le statut des membres du personnel subsidié de l'Enseignement Officiel subventionné ;

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité, à savoir :

DUPONT, DRAUX, DEBAISIEUX, BOUVIEZ, STIEVENART, CEUTERICK, SIRAUT, FAUVIAUX, DONFUT, DELHAYE, GIANGRECO, RUELLE, URBAIN, LAPAGLIA, DI BARI, CICCONE, VANOVERSHELDE, FONCK, DISABATO, BURY, GRACI, BAUWENS, DERUDDER, DESPRETZ

décide :

- de revoir sa décision du 29 avril 2010;
- d'acter les emplois vacants dans l'enseignement fondamental pour l'année scolaire 2010-2011 comme suit :

Maternel - Primaire :

- 18 périodes en primaire
- pas d'emploi vacant en maternel
- 2 périodes en psychomotricité

Maîtres spéciaux:

- 18 périodes d'éducation physique
- 2 périodes de 2^{ème} langue
- d'informer les Directrices d'Ecole et les membres du personnel enseignant.

La délibération requise est adoptée.

Académie de Musique - Dotations de périodes de cours – Répartitions - Année scolaire 2010-2011

Le Ministère de la Communauté Française a communiqué le calcul des dotations de périodes de cours à l'Académie de Musique pour l'année scolaire 2010-2011 comme suit :

- 217 périodes pour le domaine de la Musique
- 47 périodes pour le domaine des Arts de la Parole

soit 8 périodes supplémentaires dans le domaine de la Musique et 1 période supplémentaire dans le domaine des Arts de la Parole par rapport à l'année scolaire 2009-2010 , sur base des articles 29 à 34 du décret du 2 juin 1998 organisant l'enseignement secondaire artistique à horaire réduit,

M.CEUTERICK rappelle qu'on travaille dans une enveloppe fermée. Il y a eu une valorisation importante car on a reçu 9 périodes complémentaires. Dans le domaine artistique, un travail remarquable a été réalisé par la direction et l'équipe artistique et administrative de l'Académie. Les chiffres de fréquentation sont encore en augmentation. On peut s'en réjouir.

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité, à savoir :

DUPONT, DRAUX, DEBAISIEUX, BOUVIEZ, STIEVENART, CEUTERICK, SIRAUT, FAUVIAUX, DONFUT, DELHAYE, GIANGRECO, RUELLE, URBAIN, LAPAGLIA, DI BARI, CICCONE, VANOVERSCHELDE, FONCK, DISABATO, BURY, GRACI, BAUWENS, DERUDDER, DESPRETZ

prend acte :

Article 1^{er} : des dotations attribuées à l'Académie de Musique, à savoir :

- 217 périodes au Domaine de la Musique
 - 47 périodes au Domaine des Arts de la Parole
- pour l'année scolaire 2010-2011

décide :

Article 2 : de transférer trois périodes du Domaine des Arts de la Parole vers le Domaine de la Musique soit :

- 220 périodes en Musique
 - 44 périodes en Arts de la Parole
- pour l'année scolaire 2010-2011

Article 3 : de transmettre la délibération au Ministère de la Communauté Française et à la Directrice de l'Académie de Musique.

La délibération requise est adoptée.

Académie de Musique - Cours de flûte et d'expression corporelle - Reconduction

Le Conseil Communal avait décidé depuis l'année scolaire 1994-1995, d'organiser hors subside, un cours d'expression corporelle à raison de 3 périodes/semaine et depuis l'année scolaire 2002-2003, un cours de flûte à raison de 2 périodes/semaine.

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité, à savoir :

DUPONT, DRAUX, DEBAISIEUX, BOUVIEZ, STIEVENART, CEUTERICK, SIRALT, FAUVIAUX, DONFUT, DELHAYE, GIANGRECO, RUELLE, URBAIN, LAPAGLIA, DI BARI, CICCONE, VANOVERSHELDE, FONCK, DISABATO, BURY, GRACI, BAUWENS, DERUDDER, DESPRETZ

décide :

Article 1^{er} : de réorganiser, hors subside :

- deux périodes par semaine de cours de flûte pour l'année scolaire 2010-2011 ;
- trois périodes par semaine de cours d'expression corporelle pour l'année scolaire 2010-2011

Article 2 : de prévoir lors de l'élaboration du budget 2011, les crédits nécessaires à ces dépenses

Article 3 : de transmettre les délibérations au Ministère de la Communauté Française, à la Directrice de l'Académie de Musique, à M.le Receveur Communal et au service du Personnel.

Les délibérations requises sont adoptées.

Divers

Mr DESPRETZ relève qu'il a remarqué que dans le site Internet communal figurent la photo de certains conseillers, mais pas tous. Il estime qu'il est important que le citoyen sache à qui il a affaire.

Mr le Bourgmestre rappelle que lors de l'installation du nouveau conseil, tous les conseillers communaux ont été invités à se rendre chez le photographe afin de pouvoir insérer leur photo dans le site. Malheureusement, certains distraits n'ont pas suivi. Il demande à ces derniers de bien vouloir s'acquitter de cette tâche et invitera le service compétent à mettre à jour ce site.

Mr DONFUT sollicite la parole pour parler « enseignement ».

On a beau aller chercher des fonds structurels, il faut un enseignement de qualité. L'enseignement, c'est aussi à travers son offre, une forme de démocratisation. On a tous à cœur que tous les enfants puissent avoir un parcours scolaire de qualité, à tous les niveaux, du primaire, au secondaire, au supérieur ou universitaire. Aujourd'hui les universités montoises ont fait vœu de s'unir pour établir un pôle universitaire des plus larges. C'est une initiative qu'il nous appartient d'encourager. Il faut être attentif à la proposition du Ministre Marcourt en matière de pôle universitaire.

Il invite les Bourgmestres de la région à se concerter et à jouer leur rôle en la matière pour défendre notre enseignement et mobiliser l'ensemble des acteurs.

Il demande à ce que ce point figure à l'ordre du jour de la prochaine Conférence des Bourgmestres pour lancer un message à la Communauté Française.

Mr le Bourgmestre répond qu'effectivement il est attentif à ce qui se passe actuellement en matière de regroupement d'établissements d'enseignement et qu'il a déjà envisagé d'intervenir auprès de ses collègues sur la question. Il a déjà pris contact avec la Fédération Mons-Borinage du Parti Socialiste à ce sujet. Ce débat a effectivement sa place dans la politique communale puisqu'il concerne les enfants, une partie importante de la population, avenir de nos communes, de notre Région.

Mr DONFUT reprend qu'une mobilisation importante doit avoir lieu pour défendre le pôle universitaire montois. Certaines universités ont déjà travaillé sur ce point et se sont déjà regroupées, notamment l'UMH et la Polytech qui sont devenues l'UMons et qui réunissent plus de 9000 étudiants. La mise en place d'un pôle d'enseignement accessible à tous est important pour la région, c'est fondamental pour son développement.

Mme FONCK relève qu'autant il est capital de parler de l'enseignement, autant elle regrette que Mr DONFUT en parle ici, en séance du Conseil communal, aux fins de transformer les discussions communales en discussions politiques.

Néanmoins, elle profite de l'occasion pour s'exprimer au nom du CDH.

Il est bien évident que l'offre d'un enseignement supérieur et universitaire ainsi que la recherche est capital pour une région, une province ou un pays. C'est un outil majeur en matière de développement économique. Force est de constater qu'au niveau du Hainaut, on a un pourcentage de jeunes qui accèdent à l'enseignement supérieur inférieur à la moyenne, par rapport à d'autres provinces. Le constat est très clair, nous devons encourager et faciliter l'accessibilité des jeunes à l'enseignement supérieur. Cela passe par toute une série de choses : l'offre doit être renforcée – certains parents en difficulté ne peuvent pourvoir aux frais engendrés par ce genre d'enseignement (le coût des transports, loyer du kot, minerval...). Il faut tirer le Hainaut vers le haut.

Mr DISABATO est surpris que ce débat vienne ici.

On a commencé ce conseil par une certaine forme de danger pour la démocratie.

Maintenant, on assiste à un règlement de compte politique. Ce n'est pas le lieu. Si la majorité PS/CDH veut en découdre ce n'est pas ici que cela doit se faire.

On peut venir avec une proposition de motion lors d'un prochain conseil où on pourrait avoir un débat serein, mais ce n'est pas le cas aujourd'hui.

La première chose à faire, c'est que les institutions se parlent.

Mr le Bourgmestre reprend qu'il est légitime que l'on puisse en débattre. On n'a pas à prendre de décision mais on peut aussi avoir un point de vue qu'on peut répercuter en d'autres endroits.

Aujourd'hui, c'est une question qui touche directement le cœur de notre région et de notre population, le débat doit se poursuivre en d'autres lieux.

Adoption du procès verbal de la dernière séance (séance publique)

Il s'agit de la séance du 24 juin 2010.

En application de l'Article L1122-16 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation et, conformément à l'Article 48 du Règlement d'Ordre Intérieur du Conseil Communal, ce document doit être considéré comme adopté s'il n'appelle aucune observation durant la présente séance.

Par le Conseil :
Le Secrétaire Communal,

Ph.WILPUTTE.

Le Bourgmestre,

J-M.DUPONT.